

Séance du 30 septembre 2024

~~~~~

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 septembre à quatorze heures, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. de MIGRON-VILLARS LES BOIS-LE SEURE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Le Seure sous la présidence de Monsieur Alain POTTIER, Président ; d'après les convocations en date du 24 septembre 2024.

## Présents :

Délégués de Migron : M. et Mme POTTIER Alain et Agnès

Délégués du Seure : Mme CHURLAUD Sylvie et M. CHASSERIEAU Philippe.

Délégués de Villars les Bois : MM. FAYS Dominique et CHALIFOUR Robert.

Absent : MM. Éric BUINIER (pouvoir à Agnès POTTIER) et Fabrice BARUSSEAU.

Philippe CHASSERIEAU a été nommé secrétaire de la séance.

## ===== **Ordre du Jour** =====

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 4 septembre 2024
- Matériel
- Travaux en commun
- Questions diverses

=====

## **1-Approbation du procès-verbal de la réunion du 4 septembre 2024**

Monsieur le Président ouvre la séance et soumet le procès-verbal de la réunion du 4 septembre 2024 à l'approbation. Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

## **2- Matériel**

### **a) Compacteur :**

Un technicien de chez THOUARD s'est déplacé à l'atelier pour constater que de l'eau manquait dans le réservoir (alors qu'il avait été ajouté 40 litres !). Il n'a rien trouvé d'anormal dans l'arrivée du gasoil.

### **b) Goudronneuse**

Les pièces commandées sont arrivées, mais ce ne sont pas les bonnes !!

### **c) Tractopelle et nacelle :**

M. Thierry MAILLARD de MECACONTRÔLE a procédé à la vérification de la tractopelle et de la nacelle lundi 9 septembre 2024 au Seure ; aucune déféctuosité ni anomalie ne sont apparues. Le prochain contrôle aura lieu en mars 2025.

### **d) Tracteurs :**

#### **• Migron :**

Florian a conduit le Lamborghini à l'atelier THOUARD afin que soit remplacé sur le champ le ressort défectueux situé sous l'embrayage (25 septembre).

David a glissé et renversé le tracteur avec le Berti dans un fossé. L'agent et le matériel se portent bien. Cependant, quand le Président est absent, Philippe CHASSERIEAU souligne la nécessité d'informer sur le moment un vice-président qui prendra les décisions adéquates.

- Villars les Bois :

Thomas s'est rendu chez THOUARD pour que la climatisation soit rechargée.

**e) Tondeur :**

Groupama a assuré le tondeur KUBOTA prêté par Espace TARDY contre le vol et Responsabilité civile pour la somme de 32.89 € TTC (du 12 septembre au 31 décembre 2024).

Fabrice BARUSSEAU a informé le comité par email de sa décision de valider pour la commune de Villars-les-Bois, la proposition de Rémy Tonicello pour l'achat d'un modèle Kubota neuf avec reprise de l'ancien.

**f) Broyeurs SMA**

Pour éviter d'user rapidement les marteaux en broyant trop près du sol, le Président suggère de relever le bras du SMA 1 en opérant les mêmes changements que sur le SMA 2 : changer les « tirants » de maintien de la chaise de l'épareuse et faire faire un axe par la SARL AMP.

### **3- Travaux en commun**

**a) PATA**

Il reste toujours les 2 bouilles à faire à Villars, mais la goudronneuse n'est pas réparée. Sous réserve, 1 bouille est à prévoir au Seure.

**b) Broyage des fossés**

Le broyage continue de s'organiser à 3 agents répartis sur 4 jours commune par commune :

**VILLARS LES BOIS :**

Lundi 30 septembre : Thomas et Florian

Mardi 1<sup>er</sup> octobre : Thomas et Florian

Mercredi 2 octobre : Thomas et Jean-Paul

Jeudi 3 octobre : Thomas et Jean-Paul

**MIGRON :**

Lundi 7 octobre : Florian et Thomas

Mardi 8 octobre : Florian et Thomas

Mercredi 9 octobre : Florian et Jean-Paul

Jeudi 10 octobre : Florian et Jean-Paul

**LE SEURE :**

Lundi 14 octobre : Thomas et Jean-Paul

Mardi 15 octobre : Thomas et Jean-Paul

Mercredi 16 octobre : Jean-Paul et Florian

Jeudi 17 octobre : Jean-Paul et Florian

**VILLARS LES BOIS:**

Lundi 21 octobre : Florian et Thomas

Mardi 22 octobre : Florian et Thomas

Mercredi 23 octobre : Jean-Paul et Thomas

Jeudi 24 octobre : Jean-Paul et Thomas

## **5- Questions diverses**

Monsieur le Président informe le comité sur :

- **La disponibilité de Frédéric DUPOUTS :**

En réponse à la « mise en demeure » envoyée à Frédéric DUPOUTS lui demandant dans un délai de 30 jours, de faire connaître ses intentions à l'issue de la période de disponibilité pour convenances personnelles prise le 1<sup>er</sup> septembre 2021 pour une durée de 3 ans, ce dernier a demandé à prolonger sa disponibilité pour 2 ans. Elle durera donc jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2026.

- **Le SYMBA :**

« Le SIVOM a été amené à porter assistance à un prestataire de l'EPAGE SYMBA pour l'évacuation d'un arbre tombé dans l'Antenne à l'aide d'une tractopelle sur la commune de Le Seure ». Afin d'émettre le titre correspondant au montant de la prestation (260 €), une convention de prestations de services est conclue et signée entre les présidents du SIVOM et du SYMBA.

La directrice du SYMBA-Alice PERRON-insiste sur la nécessité pour l'agent intercommunal du SIVOM d'intervenir uniquement après en avoir informé le garde de rivière de l'EPAGE SYMBA.

- **La formation des agents :**

Jean-Paul doit renouveler son CACES R482 (Engins de chantier) Catégorie C1 (tractopelle) et E (remorque et tracteur >100 cv) avant décembre 2024.

Contrôle Levage propose pour le C1 (Tractopelle) une formation sur 2 jours sur le site de Sainte Gemme les 5 et 6 décembre pour la somme de 816 € TTC. Cet organisme n'est pas certifié pour la catégorie E. Pour cette dernière, les formateurs conseillent que l'agent soit confronté à la conduite d'un tel engin pour le former sur place pendant une journée sur son propre matériel.

De plus, le certificat SST de Jean-Paul, Florian, Thomas et Sophie est arrivé à échéance. Il faut donc la reconduire pour 24 mois.

Recommandé par l'Agglo, le CFPI de Rochefort se déplace pour une formation recyclage de 7 heures avec 4 participants minimum. Le tarif est de 400 € HT (480 € TTC) pour la session (qui peut aller jusqu'à 10 participants). Contrôle Levage prend 200 € HT par tête avec déplacement sur le site de Saintes.

- **Les Lignes Directrices de Gestion (LDG)**

Après la saisie annuelle du RSU (Rapport Social Unique) qui permet de dresser un bilan des ressources humaines et d'apprécier la situation du SIVOM à la lumière des données sociales, il reste maintenant à rédiger les Lignes Directrices de Gestion (LDG). L'article 30 de la loi du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique prévoit que les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels soient obligatoirement définies dans un cadre formalisé pour autoriser la prise de décisions individuelles.

Le CST doit ensuite donner son avis avant qu'elles soient arrêtées par l'autorité territoriale.

La rédaction des LDG sera confiée à un petit groupe de travail composé de Sylvie CHURLAUD, Agnès POTTIER, Dominique FAYS et Alain POTTIER mercredi 2 octobre 2024 à 14 heures à la mairie de Migron.

Le prochain comité syndical est prévu mercredi 6 novembre 2024  
à 19 heures à la mairie de Migron.

*L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 15 heures et ont signé au registre les membres présents.*

Le Président,  
Alain POTTIER

Le secrétaire,  
Philippe CHASSERIEAU

Les Membres du comité syndical,

Agnès POTTIER

Dominique FAYS

Robert CHALIFOUR

Sylvie CHURLAUD

Éric BUINIER  
(pouvoir à Agnès POTTIER)

Patrick ROUDIER  
(pouvoir à Sylvie CHURLAUD)